

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 597

présenté par

M. Muet, M. Cahuzac, M. Sapin, M. Emmanuelli, Mme Filippetti, M. Eckert,
M. Baert, M. Balligand, M. Bapt, M. Bartolone, M. Bourguignon, M. Carcenac, M. Claeys,
M. Jean-Louis Dumont, Mme Girardin, M. Goua, M. Habib, M. Hollande, M. Idiart,
M. Launay, M. Lemasle, M. Lurel, M. Moscovici, M. Nayrou, M. Rodet, M. Vergnier,
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 540 de M. Piron

AVANT L'ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

A première vue, chacune des mesures proposées peut être souhaitable.

Si l'amendement n° CF 13 permet de revenir en partie sur des décisions de diminution d'impôts sur le patrimoine faites par la même majorité depuis 2002, il ne serait être question ni de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), ni de majorer pour cela la taxation des revenus du travail puisque la proposition déporterait 1 milliard d'euros de taxation des revenus du patrimoine vers celle du travail au titre du relèvement de la dernière tranche de l'impôt sur le revenu à 46 %.

En conséquence, il convient d'adopter le présent sous-amendement pour ne pas supprimer l'ISF.